

5894/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 février 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 février 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL portant nomination du
chef du Parquet européen**

E20420

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes